

## Sécheresse 2022 : recensement des dégâts

Suite à la sécheresse de l'été 2022, la commune de Chaville souhaite établir un état des lieux des dégâts occasionnés dans les habitations. Faites-vous rapidement connaître auprès de la mairie si vous êtes dans cette situation.

Mis en ligne le 28 septembre 2022



## Objectif de ce recensement

La mairie de Chaville souhaite engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

## Comment procéder ?

Faites-vous connaître auprès du service Urbanisme de la mairie [par courriel](#) ou envoyez un courrier **le plus rapidement possible** à :

Mairie de Chaville  
Service Urbanisme  
1456, avenue Roger Salengro  
92370 Chaville

### Merci d'indiquer :

- > Vos coordonnées (adresse, mail et téléphone)
- > La description du sinistre

Il est vivement conseillé d'effectuer une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.



☰ RETOUR À LA LISTE



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS